



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement : Ille-et-Vilaine

Question écrite n° 15294

Texte de la question

M Charles Miossec appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur, d'une part, l'absence de moyen accordé à l'enseignement technique pour la rentrée prochaine dans l'academie de Rennes et, d'autre part, sur les distorsions croissantes entre enseignement public et enseignement privé au sein de cette academie. Le nombre de bacheliers professionnels prévus - huit dans l'enseignement privé et huit dans l'enseignement public - est nettement insuffisant. Pour le seul département du Finistère, l'enseignement privé souhaite mettre en place quatre filières nouvelles : maintenance des réseaux bureautiques et telematiques, commerce et services, productique matériaux souples et restauration. Ces projets, faut-il le souligner, ont fait l'objet de consultations avec les professionnels concernés qui sont apparus demandeurs de telles formations. Ils ont, par ailleurs, bénéficié des autorisations administratives nécessaires et ont reçu des avis pédagogiques favorables. Seul un manque de moyen pour couvrir les frais de fonctionnement empêche la concrétisation. Il lui rappelle, par ailleurs, l'importance de l'enseignement privé dans cette academie. En 1987-1988, plus de 40 p 100 des élèves des écoles, collèges et lycées y étaient scolarisés. Cette année, près de 263 000 enfants et adolescents y sont inscrits. Pourtant, tout ne paraît pas mis en œuvre pour assurer une parité de traitement avec l'enseignement public, mesestimant ainsi la volonté manifestée par les familles. Face à ces constats préoccupants et à un moment où il importe plus que jamais de préparer nos jeunes aux métiers de demain, il lui demande de doter l'academie de Rennes, au même titre que les autres academies, des moyens nécessaires pour qu'elle puisse proposer des formations diversifiées et qualifiantes, tenant compte des réalités scolaires de la région.

Texte de la réponse

Reponse. - La préparation de la rentrée de 1989 dans l'academie de Rennes a été faite à partir d'une analyse comparative des prévisions d'effectifs d'élèves, selon les niveaux, des deux réseaux d'établissements d'enseignement publics et privés sous contrat. Cette analyse fait ressortir une baisse des effectifs dans les écoles privées alors qu'ils augmentent légèrement dans les écoles publiques, une baisse en collèges, beaucoup plus marquée dans les collèges privés que dans les collèges publics, une augmentation en lycée, nettement plus importante dans les lycées publics que dans les lycées privés. Dans ces conditions, des moyens importants ont pu être dégagés dans les écoles et collèges privés au profit des lycées. Ces moyens se sont ajoutés à la dotation initiale de 64 équivalents-emplois attribuée à l'academie de Rennes. Les structures pédagogiques ont été arrêtées en fonction des spécificités de la région et du respect de la parité entre les deux réseaux. Ainsi que le souligne le parlementaire, huit préparations au baccalauréat professionnel ont été mises en place dans le secteur public et dans les établissements privés sous contrat. La parité a donc été assurée dans ce domaine comme dans les autres. À la suite de la mise en place de moyens supplémentaires, à la rentrée de 1989, dans les établissements publics, l'ouverture de moyens équivalents, sous forme de contrats, a été autorisée en faveur des établissements d'enseignement privés. Compte tenu des besoins exprimés dans l'academie de Rennes, cette dernière a bénéficié d'une dotation supplémentaire de quinze contrats.

Données clés

Auteur : [M. Miossec Charles](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15294

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 1989, page 2989